

→ Message

653250654897 653

MME BERKANI SANA
M. BERKANI MALIK
22 TRAVERSE CAMPANULE
13390 AURIOL

→ Contacts

-  **Gérer votre compte sur internet**
www.saurclient.fr
-  **Service Clients**
04 83 06 70 02 (prix d'un appel local)
Du Lundi au Vendredi 8h à 18h
-  **Dépannage 24h/24**
04 83 06 70 09 (prix d'un appel local)
-  **TSA 32608**
92894 NANTERRE CEDEX 09
-  **Accueil**
341 AVENUE DES OULIVARELLO ZA DE LA GANDONNE 13300 SALON-DE-PROVENCE
Du Lundi au Vendredi 8h-12h 14h-17h

Votre facture d'accès au service du 24 juillet 2025

Montant prélevé le 08 août 2025 : **130,74 €**

	€TTC
Distribution de l'eau potable	130,74
METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE	
Total facture	130,74
Montant à prélever	130,74
	détail au verso

Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera prélevé à partir du 08 août 2025 sur votre compte numéro XXXXX977001.

Vous trouverez ci-contre votre nouveau calendrier de prélèvements. Ces sommes seront déduites de votre prochaine facture. Vous pouvez ajuster le jour et le montant de vos prélèvements depuis votre espace client, rubrique "Mes paiements".

Vos informations de prélèvement SEPA :

Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZZ003506
Référence unique de mandat (RUM) : S-6-6990063752-011436924-01

Date(s) de prélèvement	Montant(s)
05/09/2025	30,00 €
03/10/2025	30,00 €
05/11/2025	30,00 €
Total	90,00 €

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information			
CHEMIN DES ESTIENNES AURIOL	0 m³	048627	015 mm		22/07/2025	0	Relevé de souscription		
Votre facture en détail									
► Distribution de l'eau potable		Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC	
						119,89		130,74	
Abonnement						25,42		26,82	
Part SAUR		22-07-25 / 31-12-25				25,42	5,50		
Frais						94,47		103,92	
Frais d'accès au service		Juillet 2025				94,47	10,00		

HT exonéré de TVA : 0,00 €	TVA 5,50 % : 1,40 €	Total facture TTC : 130,74 €
HT soumis à TVA : 119,89 €	TVA 10,00 % : 9,45 €	
	TVA sur les débits : 10,85 €	

➔ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

➔ Message

Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 CHEMIN DE BRETAGNE 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984-NAF 3600
Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits par email, à l'adresse dpo@saur.com ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles (www.saurclient.fr – Rubrique Données Personnelles).
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signer votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.
Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :
Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.